

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Programmation 2021 des expositions à l'Espace culturel départemental 21 bis Mirabeau situé à Aix-en-Provence et adoption d'une convention-type régissant les prêts d'œuvres d'art consentis au Département.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Chaque année, l'Espace culturel départemental 21 bis Mirabeau situé à Aix-en-Provence met en œuvre une programmation éclectique afin de rendre l'art et la culture accessible au plus grand nombre.

En 2021, la programmation portera sur 4 expositions temporaires chronologiquement déclinées comme suit :

- exposition en lien avec l'association Seconde nature,
- exposition en lien avec le centre de la Photographie de Marseille,
- exposition en lien avec le Surréalisme et la littérature,
- exposition de photographies.

Les expositions temporaires nécessitent la recherche d'œuvres et leur prêt temporaire en vue de leur présentation gratuite au public.

A cette fin, un modèle de convention-type est joint en annexe au présent rapport afin de régir les modalités de ces prêts d'œuvres. Ce modèle sera utilisé pour chaque exposition ou événement organisé à l'Espace culturel 21 bis Mirabeau dès lors qu'un prêt d'œuvres ou d'objets de collection est consenti au Département par un musée, un propriétaire privé, une collectivité dans le cadre de la programmation précitée.

Le présent rapport autorise la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions découlant de ce modèle type, après approbation de l'action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

